

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.35
Point de l'ordre du jour: 9
Date: 11 novembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport de situation sur l'application des méthodes employées par les banques multilatérales de développement pour assurer le suivi des financements climatiques

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Margarita Astralaga

Directrice
Division environnement, climat, genre
et inclusion sociale
téléphone: +39 06 5459 2151
courriel: m.astralaga@ifad.org

Thomas Eriksson

Directeur
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2425
courriel: t.eriksson@ifad.org

Liza Leclerc

Spécialiste technique principale
Division environnement, climat, genre et
inclusion sociale
téléphone: +39 06 5459 2940
courriel: l.leclerc@ifad.org

Lauren Phillips

Conseillère principale, politiques et résultats
Division des politiques et des résultats
téléphone: +39 06 5459 2877
courriel: l.phillips@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: **Information**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
I. But	1
II. Brève présentation des résultats	1
III. Contexte	1
IV. Deux méthodes distinctes	3
A. Le suivi des financements destinés à l'adaptation	3
B. Le suivi des financements destinés à l'atténuation	4
V. Les financements climatiques dans le portefeuille du FIDA	4
VI. La voie à suivre	8

Sigles et acronymes

BMD	Banque multilatérale de développement
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique

I. But

1. Le présent document vise à informer le Conseil d'administration des progrès accomplis par le FIDA dans l'application de la méthode employée par les banques multilatérales de développement (BMD) pour assurer le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de la méthode employée par les BMD pour assurer le suivi du financement de l'atténuation des effets des changements climatiques (ci-après les "méthodes employées par les BMD" ou "méthodes des BMD")¹ aux projets approuvés entre le début de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) et le 30 septembre 2020. Le rapport met en lumière les principaux enseignements tirés et les principales difficultés rencontrées afin d'orienter les prochaines étapes.

II. Brève présentation des résultats

2. Pour FIDA11 (2019-2021), le Fonds s'est engagé à ce qu'au moins 25% de son programme de prêts et dons soient spécifiquement axés sur l'action climatique². Le but était d'aider les États membres du FIDA à respecter leurs priorités et engagements climatiques, dont témoignent les contributions déterminées au niveau national aux termes de l'Accord de Paris. Pour assurer le suivi des progrès accomplis au regard de cet objectif, le FIDA a adopté les méthodes mises en place à l'échelle internationale par les BMD. Compte tenu de l'approche retenue, les financements climatiques du FIDA sont calculés ex ante, au stade de la conception des projets, à partir des budgets des composantes, sous-composantes et activités pertinentes. Le suivi des financements climatiques n'est pas effectué au stade de l'exécution des projets³.
3. D'après les résultats obtenus à l'aune des méthodes employées par les BMD, au 30 septembre 2020, 736 millions d'USD avaient été engagés en faveur de financements climatiques au titre de FIDA11, dans le cadre de 47 projets approuvés. Compte tenu de l'objectif de FIDA11 consistant à allouer 25% des 3,5 milliards d'USD du programme de prêts et dons du Fonds à des financements climatiques (soit 875 millions d'USD), il ne reste que 139 millions d'USD à programmer pour honorer l'engagement pris au titre de FIDA11. Sur un horizon mobile, 36% du programme de prêts et dons de FIDA11 approuvé entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020 ont été validés en tant que financements climatiques. Sur ce total, 665 millions d'USD ont été recensés comme financements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques, et 71 millions d'USD comme financements destinés à l'atténuation de leurs effets.

III. Contexte

4. La Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21), qui s'est tenue en décembre 2015, a abouti à l'adoption de l'Accord de Paris. Les parties à l'Accord se sont engagées à atteindre trois objectifs interdépendants à long terme:
 - contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C, et idéalement à 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels;
 - renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience face à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;

¹ BMD, 2020, *2019 Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance*, www.eib.org/attachments/press/1257-joint-report-on-mdbs-climate-finance-2019.pdf.

² Voir GC 41/L.3/Rev.1.

³ Le FIDA, à l'instar d'autres fonds, assure le suivi des résultats climatiques et environnementaux durant l'exécution en ayant recours à des indicateurs environnementaux et climatiques dédiés, ainsi qu'à des évaluations de l'impact.

- rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques.
5. La réalisation de ces objectifs à long terme repose sur les contributions déterminées au niveau national. Ces contributions concrétisent les priorités et les engagements des différents pays en faveur de la réduction de leurs émissions et de l'adaptation aux effets des changements climatiques. En vertu de l'Accord de Paris, chaque partie est tenue de communiquer ses contributions déterminées au niveau national et de mettre en œuvre progressivement des contributions plus ambitieuses. Les pays ont fait état de leurs premières contributions à la signature de l'Accord de Paris. Entre 2020 et 2021, une deuxième génération de contributions déterminées au niveau national, plus ambitieuses, doit être communiquée à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
 6. S'agissant de l'objectif de financement, les pays développés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards d'USD par an sous la forme de financements climatiques à l'horizon 2020, et ce jusqu'en 2025. À ce stade, un nouvel objectif, supérieur à 100 milliards d'USD, sera fixé. L'Accord de Paris imposait aux pays développés d'établir des rapports, tous les deux ans, concernant l'appui financier apporté sous forme d'interventions publiques dans les pays en développement. En parallèle, l'Accord incitait les pays en développement à publier régulièrement des rapports concernant les financements climatiques et les autres soutiens demandés et reçus.
 7. Pour garantir des flux financiers réguliers en faveur d'un développement à long terme, sobre en carbone et résilient face aux aléas climatiques, six grandes BMD⁴ ont décidé en 2011 de publier chaque année un rapport commun relatif à leurs financements climatiques programmés en s'appuyant sur les méthodes des BMD⁵. Le suivi des financements climatiques est important, car il instaure la confiance et permet de rendre des comptes à l'égard des engagements correspondants pris au titre de l'Accord de Paris et de l'objectif de développement durable n° 13. L'utilisation de méthodes harmonisées et de données collectives permet d'améliorer la comparabilité entre institutions et de renforcer la confiance à l'égard du risque de double comptage, qui serait ainsi réduit au minimum. En outre, le suivi des flux de financement climatique contribue au suivi des résultats des investissements liés à l'action climatique.
 8. Pour contribuer à cet effort, le FIDA s'est engagé, dans le cadre de FIDA11, à investir au moins 25% de son programme de prêts et dons dans des activités axées sur la question climatique, estimés à partir des méthodes employées par les BMD. Depuis début 2019, chaque nouvel investissement fait donc l'objet d'un examen pour déterminer s'il constitue un financement climatique. La section V du présent rapport présente les résultats cumulés des 47 projets approuvés à ce jour au titre de FIDA11⁶. Outre cet engagement, toutes les nouvelles stratégies de pays du FIDA (notes de stratégie de pays et programmes d'options stratégiques pour les pays) doivent, à compter de FIDA11, intégrer une analyse des contributions déterminées au niveau national, afin d'optimiser la concordance stratégique entre

⁴ Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque interaméricaine de développement, Groupe de la Banque mondiale. Surtout, 2019 a été la première année pour laquelle des données de la Banque islamique de développement ont été incluses dans les chiffres cumulés relatifs aux financements climatiques (voir le rapport des BMD, 2020). En outre, le rapport commun pour 2019 renferme des renseignements sur les investissements liés à l'action climatique de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, bien que les engagements de celle-ci en matière de financements climatiques n'aient pas encore été intégrés au total des financements climatiques des BMD.

⁵ Depuis 2019, le FIDA participe activement, en qualité d'observateur, aux groupes de travail des BMD sur le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, en prenant part aux débats sur les techniques et les méthodes.

⁶ Au 30 septembre 2020.

les priorités climatiques nationales et les investissements du FIDA en faveur de l'action climatique.

9. En plus de son engagement à l'égard du financement climatique intégré dans son programme de prêts et dons, le FIDA s'est engagé, dans sa Stratégie et son Plan d'action dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques (2019-2025)⁷, à mobiliser, durant FIDA11 et FIDA12, 500 millions d'USD supplémentaires à l'appui de l'action climatique et environnementale à partir de sources hors FIDA (au moins 200 millions d'USD durant FIDA11).

IV. Deux méthodes distinctes

A. Le suivi des financements destinés à l'adaptation

10. Il existe des différences importantes entre le suivi des financements destinés à l'adaptation et le suivi des financements consacrés à l'atténuation. Tandis que les activités d'atténuation sont universelles et qu'elles sont recensées (tout comme les financements qui leur sont associés) à partir d'une liste positive d'activités admissibles, il n'en va pas de même pour les activités d'adaptation. La vulnérabilité climatique étant, par nature, très liée au contexte et au lieu, il est nécessaire de mener une évaluation au cas par cas pour définir des mesures d'adaptation adéquates et propres à chaque projet. La méthode dite de la "liste positive", qui repose sur la définition d'activités admissibles, ne serait pas appropriée en ce qui concerne l'adaptation, car elle pourrait avoir des effets restrictifs ou négatifs sur la conception des projets. Une activité qui renforce la résilience face aux changements climatiques dans un lieu donné ou dans le cadre d'un projet précis ne permettra pas forcément d'obtenir un impact positif en matière d'adaptation dans un autre lieu ou dans le cadre d'un autre projet. C'est pourquoi une approche fondée sur trois piliers lui est préférée pour recenser les financements consacrés à l'adaptation. Cette approche doit être intégrée à la phase de conception des projets. Les financements destinés à l'adaptation ne font l'objet d'un suivi que si:

PILIER 1. La situation de vulnérabilité face aux changements climatiques est clairement définie pour le projet en question.

PILIER 2. Une déclaration d'intention explicite portant sur la lutte contre la vulnérabilité climatique est formulée.

PILIER 3. Un lien clair et direct est établi entre la situation de vulnérabilité climatique et les activités du projet⁸.

11. En outre, la méthode relative à l'adaptation prévoit l'application des principes de granularité et de prudence. Le premier principe suppose que les financements climatiques faisant l'objet d'un suivi ne couvrent que les composantes ou la part des investissements qui contribuent directement à l'adaptation ou la favorisent, tandis que le deuxième principe implique que, lorsqu'on ne dispose pas, pour une composante ou une activité, d'une estimation des coûts supplémentaires liés à l'adaptation, on lui attribue un pourcentage prudent du financement total.
12. L'adoption systématique des méthodes employées par les BMD exerce déjà une influence positive sur la conception des investissements de FIDA11. L'actuelle démarche obligatoire d'examen critique des risques environnementaux, instituée par les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA, satisfait au pilier 1 pour les projets du Fonds. Désormais, les conceptions visant à programmer des financements climatiques doivent aussi comprendre une justification claire fondée sur un solide examen de la situation de vulnérabilité

⁷ Stratégie et Plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques, <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/39434396>.

Cadre de gestion des résultats, <https://webapps.ifad.org/members/eb/126/docs/french/EB-2019-126-R-3.pdf>.

⁸ Voir l'annexe B du rapport des BMD (2020) pour connaître la méthode commune relative au suivi des financements destinés à l'adaptation aux changements climatiques, <https://www.eib.org/attachments/press/1257-joint-report-on-mdbs-climate-finance-2019.pdf>.

climatique tenant compte des spécificités du lieu, et prévoir des crédits budgétaires propres aux mesures d'adaptation aux changements climatiques.

B. Le suivi des financements destinés à l'atténuation

13. À la différence de l'adaptation, les résultats en matière d'atténuation sont communs à l'échelle mondiale et plus faciles à mesurer. Alors que la mesure des progrès en matière d'adaptation repose sur des indicateurs indirects associant des facteurs socioculturels et environnementaux complexes, les progrès accomplis en matière d'atténuation peuvent être mesurés à l'aide d'outils universellement reconnus, en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t éqCO₂) évitées ou réduites.
14. Les financements destinés à l'atténuation peuvent donc être recensés sur la base d'une liste positive d'activités d'atténuation admissibles par secteur d'investissement⁹. Toutefois, pour être reconnus comme financements destinés à l'atténuation, les projets doivent quantifier le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de leurs activités admissibles. Pour ce faire, ils doivent utiliser des outils d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, tels que l'outil d'évaluation préalable du bilan carbone (Ex-ACT), afin que les émissions puissent être véritablement réduites ou piégées en lien avec l'empreinte carbone globale du projet.
15. Conformément à la pratique de la plupart des BMD¹⁰, le FIDA distingue strictement, dans ses rapports, les financements destinés à l'adaptation de ceux destinés à l'atténuation, bien que, dans la pratique, de nombreuses activités (notamment dans le secteur de l'agriculture) puissent offrir des avantages connexes aux deux égards. Cette distinction permet certes de réduire autant que possible le risque de double comptage des financements climatiques, mais elle implique, dans le cas du FIDA, que le volume actuel de financements destinés à l'atténuation est probablement sous-estimé compte tenu de la couverture actuellement assez limitée des évaluations relatives aux émissions de gaz à effet de serre dans le portefeuille d'opérations du Fonds. Toutefois, sous l'effet de l'augmentation prévue du nombre d'analyses relatives aux émissions de gaz à effet de serre dans le portefeuille du FIDA, la part des financements destinés à l'atténuation devrait elle aussi augmenter.

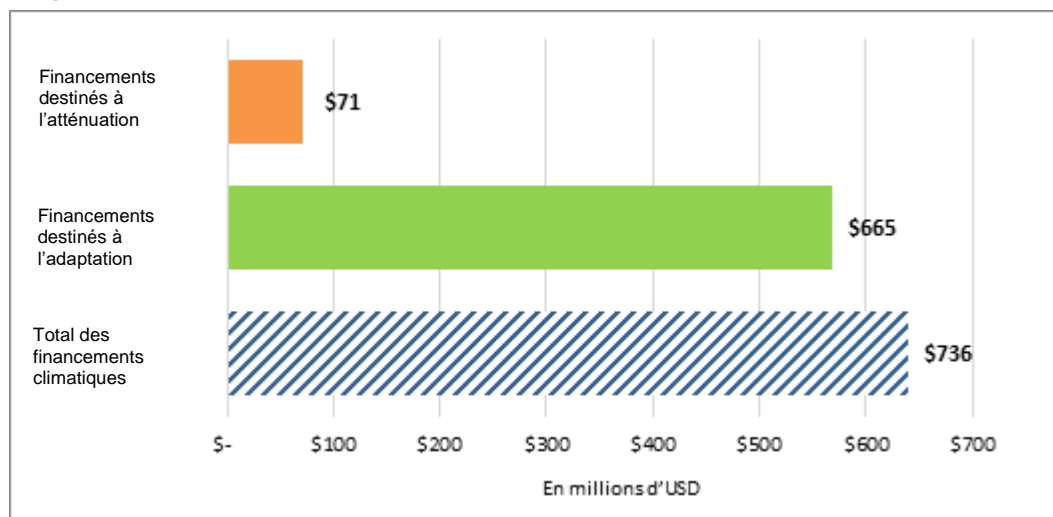
V. Les financements climatiques dans le portefeuille du FIDA

16. Pour FIDA11, le Fonds s'est engagé à investir au moins 875 millions d'USD dans des financements axés sur l'action climatique (soit au moins 25% d'un portefeuille d'investissements de 3,5 milliards d'USD). Au 30 septembre 2020, 736 millions d'USD avaient été engagés en faveur de financements climatiques au titre de FIDA11, dans le cadre de 47 projets approuvés. Ainsi, 36% du programme de prêts et dons du FIDA approuvé entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020 ont été validés en tant que financements climatiques, d'après les méthodes employées par les BMD. Sur ce total, 665 millions d'USD ont été recensés comme financements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques, et environ 71 millions d'USD comme financements destinés à l'atténuation de leurs effets (figure 1).

⁹ Voir l'annexe C du rapport des BMD (2020) pour connaître la méthode commune relative au suivi des financements destinés à l'atténuation des effets des changements climatiques, <https://www.eib.org/attachments/press/1257-joint-report-on-mdbs-climate-finance-2019.pdf>.

¹⁰ Seules quelques BMD prennent en compte les financements présentant les deux types d'avantages, comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Groupe de la Banque interaméricaine de développement.

Figure 1
Programmation des financements climatiques de FIDA11 (au 30 septembre 2020)



17. La figure 2 présente la classification du risque climatique attribuée au regard des PESEC aux projets approuvés à ce jour. La part moyenne des projets axés sur les financements climatiques dans les lieux où les risques climatiques ont été jugés élevés s'élève à 43% de l'investissement total du FIDA, tandis que, dans les lieux où les risques climatiques sont modérés, la part moyenne est de 33%. Si une part moyenne relativement plus élevée est à prévoir dans les zones à plus haut risque, il convient de noter toutefois que ces moyennes masquent la grande variabilité des financements climatiques entre les projets. En effet, les interventions d'un projet ne sont pas déterminées uniquement par l'exposition au risque climatique, mais aussi par d'autres priorités.

Figure 2
Proportion moyenne des projets axés sur les financements climatiques, par note de risque climatique en fonction des PESEC

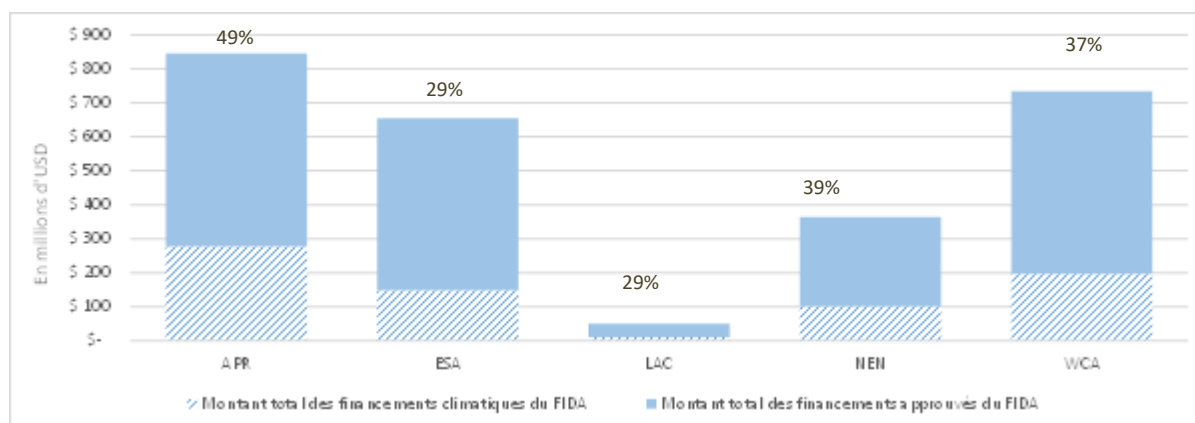


18. La figure 3 montre que la majeure partie des financements climatiques ont été programmés dans la région Asie et Pacifique (278 millions d'USD), suivie par l'Afrique de l'Ouest et du Centre (197 millions d'USD), l'Afrique orientale et australe (148 millions d'USD), le Proche-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe (102 millions d'USD) et l'Amérique latine et les Caraïbes (11 millions d'USD). La proportion plus faible enregistrée dans la région Amérique latine et Caraïbes s'explique par le plus faible volume global de financements approuvés à ce jour; cependant, les investissements axés sur les financements climatiques représentent le chiffre prometteur de 29% du volume total approuvé, équivalent à celui des investissements de la région Afrique orientale et australe en faveur des financements climatiques. Bien que la région Afrique de l'Ouest et du Centre soit celle où le plus grand nombre de projets ont été approuvés à ce jour (15 projets), la région Asie et Pacifique est celle où la proportion moyenne des financements

climatiques par projet est la plus importante (23,2 millions d'USD pour 12 projets approuvés).

Figure 3

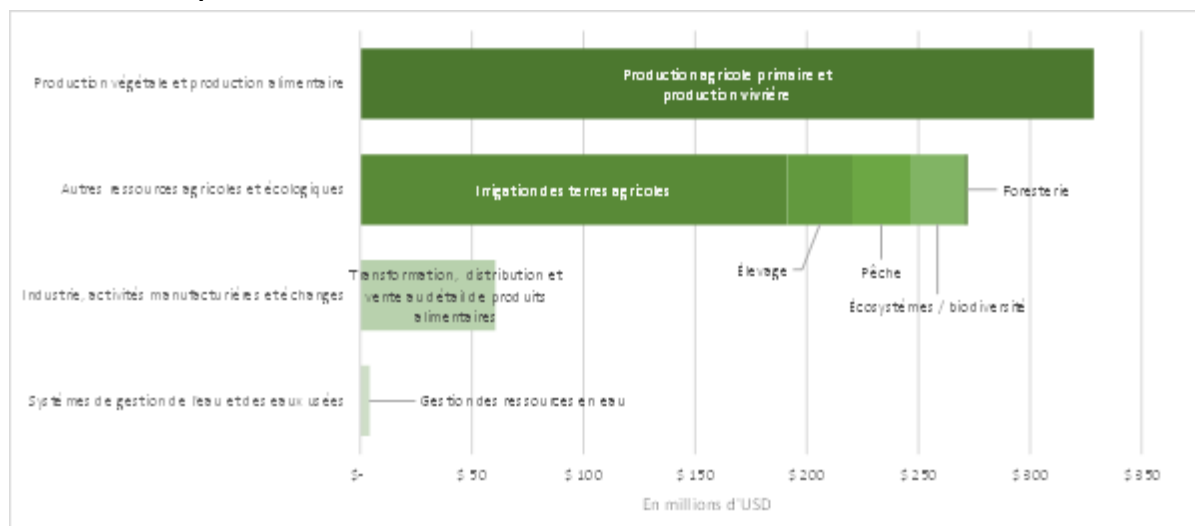
Montant total des financements climatiques du FIDA par région, par rapport au montant total des financements approuvés du FIDA



19. La figure 4 ventile les 665,2 millions d'USD d'investissements du FIDA pour l'adaptation par secteurs et sous-secteurs définis par les BMD¹¹. À ce jour, près de la moitié du total des investissements du FIDA pour l'adaptation (328,5 millions d'USD) ont été affectés au secteur de la "production végétale et alimentaire". Les investissements en faveur d'"autres ressources agricoles et écologiques" (272 millions d'USD, soit 40% environ des financements du FIDA pour l'adaptation) se répartissent dans cinq sous-secteurs, à savoir par ordre de grandeur: l'irrigation des terres agricoles (191,1 millions d'USD, soit près de 30% des investissements du FIDA pour l'adaptation); l'élevage (29,3 millions d'USD); la pêche (25,9 millions d'USD); les écosystèmes et la biodiversité (24,4 millions d'USD) – chacun représentant environ 4% des investissements du FIDA pour l'adaptation; la foresterie (1,3 million d'USD, soit 0,2%). Conformément à son mandat singulier, le FIDA affecte ses investissements pour l'adaptation dans le secteur "industrie, activités manufacturières et échanges", tel qu'il est défini par les BMD, exclusivement à la transformation, à la distribution et à la vente au détail des produits alimentaires (60,5 millions d'USD, soit environ 10% des investissements du FIDA pour l'adaptation). Enfin, une très faible part des investissements est dédiée au secteur "systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées" tel qu'il est défini par les BMD (4,2 millions d'USD, soit 1%).

¹¹ Aux fins de la préparation de ces graphiques, les secteurs et sous-secteurs définis par les BMD pour l'adaptation sont déterminés au niveau des projets (et non au niveau des activités, comme c'est le cas pour le financement de l'atténuation).

Figure 4

Financement par le FIDA de l'adaptation aux changements climatiques, par secteurs et sous-secteurs définis par les BMD


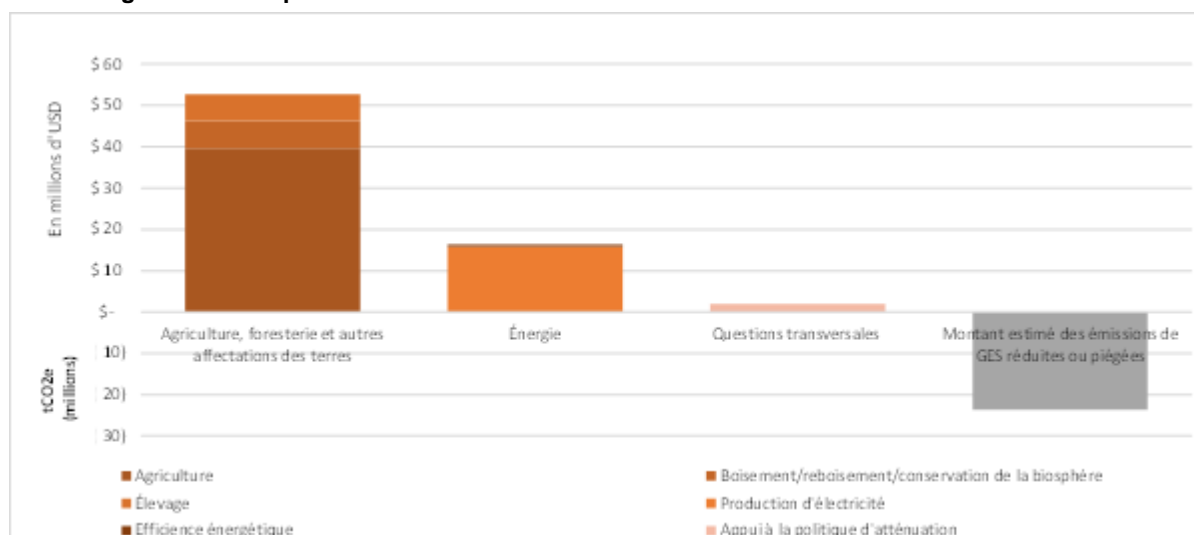
20. Les 71 millions d'USD programmés à ce jour par le FIDA pour le financement de l'atténuation ne concernent que sept projets¹². La figure 5 présente le financement par le FIDA de l'atténuation, suivant la méthode des BMD pour le suivi du financement de l'atténuation des effets des changements climatiques, par catégorie et sous-catégorie¹³. La plus grande partie des investissements du FIDA pour l'atténuation a été affectée au secteur "agriculture, foresterie et autres affectations des terres" (52,7 millions d'USD, soit 74% des investissements du FIDA pour l'atténuation). L'agriculture (correspondant, pour les BMD, à la production végétale) a obtenu sur ce total 39,7 millions d'USD, en particulier grâce aux activités d'atténuation admissibles suivantes: la réduction de la consommation d'énergie dans les processus agricoles; la réduction des émissions autres que de CO₂ des pratiques ou des technologies agricoles; les projets agricoles qui améliorent les réservoirs de carbone existants tels que la gestion des parcours, la collecte et l'utilisation de bagasse, de balles de riz ou d'autres déchets agricoles; les techniques de réduction du labour qui accroissent la teneur du sol en carbone; la restauration des terres dégradées; la remise en état des tourbières. Des montants plus modestes ont été alloués aux sous-catégories du boisement/reboisement/conservation de la biosphère (6,6 millions d'USD) et de l'élevage (6,4 millions d'USD). En matière de financement de l'atténuation, le deuxième domaine d'investissement du FIDA, par ordre d'importance, concernait l'énergie (16,3 millions d'USD), dont la quasi-totalité (15,9 millions d'USD) allait à la production d'électricité à partir de biogaz et d'énergie solaire. L'appui aux politiques nationales/infranationales/locales promouvant les mesures d'atténuation s'est élevé à 2 millions d'USD. Le potentiel total estimé de réduction des émissions de gaz à effet de serre des projets du FIDA, y compris le financement de l'atténuation, s'élève à -23,7 millions de t éqCO₂ sur 20 ans, sur la base des analyses Ex-ACT agrégées.

¹² Le FIDA ne prend en compte le financement de l'atténuation que dans les projets comportant une évaluation ex ante des émissions de gaz à effet de serre établissant le potentiel de l'investissement en matière de réduction des émissions. Tout investissement d'adaptation ayant un potentiel de production d'avantages connexes sur le plan de l'atténuation demeurant non mesurés est calculé comme financement de l'adaptation, mais il est néanmoins signalé pour son potentiel d'atténuation. Durant l'exécution d'un projet, il peut être décidé de rechercher et de mesurer ces avantages connexes en matière d'atténuation.

¹³ Contrairement aux investissements pour l'adaptation, qui sont déterminés au niveau des projets, les investissements pour l'atténuation sont déterminés au niveau des activités, en fonction d'une liste positive d'activités d'atténuation admissibles.

Figure 5

Financement par le FIDA de l'atténuation des effets des changements climatiques, par catégorie et sous-catégorie définies par les BMD



VI. La voie à suivre

21. Cela fait maintenant plus d'un an et demi que le FIDA utilise les méthodes des BMD. Le suivi des financements climatiques est désormais bien intégré au cycle des projets, et le personnel du Fonds a été formé et équipé pour appliquer les méthodes des BMD à l'aide de directives et d'outils adaptés. Toutefois, plusieurs évolutions qui auront une incidence sur l'application des méthodes des BMD et, plus généralement, sur la programmation des financements climatiques au FIDA se profilent à l'horizon.
22. Tout d'abord, les BMD achèvent actuellement une mise à jour de la méthode des BMD relative au suivi des financements destinés à l'atténuation des effets des changements climatiques. Le FIDA participe activement au sous-groupe sur l'agriculture, auquel il apporte des contributions techniques. Lorsque la méthode actualisée aura été officiellement publiée par les BMD (normalement en 2021), le FIDA l'adoptera également. La méthode des BMD relative au suivi des financements destinés à l'atténuation continuera d'être révisée à intervalles réguliers pour orienter durablement les financements multilatéraux vers des trajectoires de développement à faible émission de carbone qui soient parfaitement conformes à l'objectif fixé par l'Accord de Paris en ce qui concerne les températures.
23. Le FIDA, quant à lui, achève actuellement une révision de ses PESEC (PESEC de 2020), qui met davantage l'accent sur l'atténuation et renforce le lien étroit qui existe entre les changements climatiques et les autres thématiques transversales du FIDA. Concernant les ambitions climatiques du Fonds pour l'après-FIDA11, la Stratégie et le Plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques (2019-2025) fixent déjà un objectif plus ambitieux pour FIDA12: au moins 35% du programme de prêts et dons de FIDA12 devront être consacrés à l'action climatique.
24. En outre, le FIDA est prêt à acheminer un plus grand volume de financements climatiques ne relevant pas du cadre du programme de prêts et dons, grâce à l'ambitieux Programme pour la résilience du monde rural, en cours d'élaboration. Ce programme est une initiative mondiale qui reposera initialement sur trois piliers.
 - i) Le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+), qui est conçu pour accroître la résilience de 10 millions de personnes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, face aux aléas climatiques, et contribuer

à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet effet, il est envisagé de mobiliser des ressources à hauteur de 500 millions d'USD.

- ii) L'Initiative pour la soutenabilité, la stabilité et la sécurité en Afrique (Initiative 3S), qui vise à régénérer 10 millions d'hectares de terres dégradées et à créer 2 millions d'emplois en milieu rural en cinq ans. L'objectif est de mobiliser des fonds de donateurs équivalant à 200 millions d'USD par an sur une période de cinq ans.
 - iii) L'appui du Fonds vert pour le climat en faveur de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui vise à régénérer 100 millions d'hectares de terres dégradées, à fixer 250 millions de tonnes de carbone et à créer 10 millions d'emplois.
25. Enfin, l'appui du FIDA aux investissements ayant trait aux changements climatiques et aux investissements climatiques connexes sera adapté à la deuxième génération de contributions déterminées au niveau national, qui devraient être communiquées par les parties à l'Accord de Paris en 2020 ou en 2021. La conférence sur le climat COP26 (reportée de 2020 à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19) représente aussi une étape cruciale pour les négociations globales des Nations Unies sur la question climatique, car elle vise notamment à dresser le premier "bilan mondial" de l'action climatique menée à l'appui des trois objectifs interdépendants de l'Accord de Paris depuis son adoption en 2015. Les donateurs et États membres bénéficiaires du FIDA veilleront à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports, et chercheront à collaborer avec des institutions financières comme le FIDA pour "reconstruire en mieux" au moyen d'investissements axés sur l'action climatique, en vue de bâtir un monde plus équitable, plus durable et plus résilient.